

Distr.  
GENERALE

A/CN.4/461/Add.2/Corr.1  
21 juin 1994

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL  
Quarante-sixième session  
2 mai - 22 juillet 1994

SIXIEME RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE DES ETATS

par

M. Gaetano ARANGIO-RUIZ, Rapporteur spécial

Rectificatif

Page 4

Remanier le texte faisant suite à la mention "Par. 1 b)" comme suit :

"Il réintroduit l'exigence de la 'communication préalable' omise par le Comité de rédaction l'année dernière".

-----